

14 OCT. 2024

Monsieur le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE
GRAY
ZAC Gray Sud II
Rue André Marie Ampère
70100 GRAY

Section :
Territoires

Objet :
Carte communale de VENERE

Référence :
TC/AD
240224 URBANISME

Dossier suivi par :
Christine YODER

Vesoul, le 7 octobre 2024

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le dossier en consultation concernant la révision de la carte communale de la commune de VENERE.

Dans un premier lieu, je tiens à vous remercier d'avoir été à l'écoute de nos remarques et d'avoir intégré des évolutions très significatives au projet précédent. Vous avez pu notamment apporter des compléments sur les bâtiments agricoles et plus généralement sur l'activité agricole.

Nous sommes par ailleurs satisfaits de l'étude réalisée pour le développement de la zone d'activité. L'implantation de haies sur l'emprise du projet permet de s'assurer d'une bonne transition avec l'espace agricole. Concernant ce point, peut être qu'une réflexion sur la partie déjà urbanisée pour assurer un continuum pourrait être envisagée (partie ouest).

Le projet est basé sur +0,65 % de population/an à l'horizon de 2035 ce qui est plus optimiste que le SCOT.

Ainsi, dans la mesure où je comprends la démarche de la commune (intégration de + 0,75 ha pour l'activité économique), dans la mesure où votre projet a été retravaillé dans l'objectif de trouver un compromis recentrant essentiellement les besoins dans les dents creuses et dans les secteurs ayant déjà reçu des autorisations d'urbanisme, de mon côté, je formule **un avis favorable** concernant votre projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos remarques, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures

Le Président,



Thierry CHALMIN.



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr

**Chambre d'agriculture
Haute-Saône**

17 Quai Yves Barbier
BP 20189
70004 VESOUL
Tél : 03 84 77 14 40

Email : accueil@haute-saone.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 187 0000 47 00014
APE 9411Z

www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

Copies : Commune de VENERE – DDT (service planification), Cabinet IAD (Vesoul)